

Toute une série de décrets attendus depuis pratiquement deux ans ont été publiés fin décembre 2008 et début janvier 2009 pour application au 1er janvier 2009.

Retrouver ci-dessous les liens vous permettant d'y accéder sur Légifrance dans leur intégralité

DECRET RELATIFS A LA REFORME DE LA PROTECTION DES MAJEURS

LOI DU 5 MARS 2007

JO du 1er janvier 2009

- [Décret n° 2008-1553](#) du 31 décembre 2008 relatif à l'exercice à titre individuel de l'activité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de l'activité de délégué aux prestations familiales

- [Décret n° 2008-1554](#) du 31 décembre 2008 relatif aux modalités de participation des personnes protégées au financement de leur mesure de protection
- [Décret n° 2008-1556](#) du 31 décembre 2008 relatif aux droits des usagers des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales

JO du 31 décembre 2008

- [Décret n° 2008-1484](#) du 22 décembre 2008 relatif aux actes de gestion du patrimoine des personnes placées en curatelle ou en tutelle, et pris en application des articles 452, 496 et 502 du code civil
- [Décret n° 2008-1485](#) du 22 décembre 2008 relatif à la tarification des certificats et avis médicaux établis dans le cadre des mesures judiciaires de protection juridique des majeurs
- [Décret n° 2008-1486](#) du 30 décembre 2008 relatif au placement des mineurs et à la mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
- [Décret n° 2008-1498](#) du 22 décembre 2008 fixant les listes de prestations sociales mentionnées aux articles L. 271-8 et L. 361-1 du code de l'action sociale et des familles et à l'article 495-4 du code civil et le plafond de la contribution des bénéficiaires de la mesure d'accompagnement social personnalisé
- [Décret n° 2008-1500](#) du 30 décembre 2008 relatif à la réglementation financière et budgétaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux
- [Décret n° 2008-1504](#) du 30 décembre 2008 relatif à la prestation de serment mentionnée aux articles L. 471-2 et L. 474-1, à l'autorisation et au règlement de fonctionnement des services mentionnés au 14° du I de l'article L. 312-1 et à l'autorisation des services mentionnés au 15° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles
- [Décret n° 2008-1505](#) du 30 décembre 2008 relatif à la déclaration prévue à l'article L. 472-6 du code de l'action sociale et des familles
- [Décret n° 2008-1506](#) du 30 décembre 2008 relatif à la mesure d'accompagnement social personnalisé et à la mesure d'accompagnement judiciaire
- [Décret n° 2008-1507](#) du 30 décembre 2008 relatif à l'information et au soutien des personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection juridique des

majeurs en application de l'article 449 du code civil

- [Décret n° 2008-1508](#) du 30 décembre 2008 relatif aux conditions d'âge, de formation et d'expérience professionnelle devant être satisfaites par les mandataires judiciaires à la protection des majeurs et par les délégués aux prestations familiales
- [Décret n° 2008-1511](#) du 30 décembre 2008 portant diverses dispositions relatives aux mandataires judiciaires à la protection des majeurs et aux délégués aux prestations familiales
- [Décret n° 2008-1512](#) du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L. 471-2, L. 471-3, L. 474-1 et L. 474-2 du code de l'action sociale et des familles

JO du 7 décembre 2008

- [Décret n° 2008-1276](#) du 5 décembre 2008 relatif à la protection juridique des mineurs et des majeurs et modifiant le code de procédure civile